Jardin Botanique de Besançon - Convention pour la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le Jardin Botanique de Besançon est situé place du Général Leclerc et s'étend sur une surface d'environ 1,5 ha. Il est ouvert au public, son accès est gratuit.

C'est un service de l'Université de Franche-Comté dont les coûts de fonctionnement et les moyens humains sont partagés entre l'Université et la Ville de Besançon.

Ses missions et vocations actuelles sont la conservation, l'enseignement et la diffusion de la connaissance et de la culture scientifique, la recherche, l'expertise.

La localisation géographique actuelle du jardin pose le problème de son développement et de sa pérennité. L'espace est contraint, le site n'est pas suffisamment accessible au public et les locaux sont vétustes ; les serres ne sont plus ouvertes au public pour raison de sécurité. Surtout, la question de la diversité devient une question cruciale pour l'humanité.

Ce site dans sa configuration actuelle ne répondant plus aux missions actuelles et potentielles du jardin botanique, la Ville a confié à l'AUDAB une mission de recherche d'un nouveau lieu d'implantation dans le cadre d'un projet ambitieux.

Les enjeux de cette réflexion sont de permettre une meilleure accessibilité, desserte et visibilité depuis l'extérieur, d'améliorer sa gestion et son fonctionnement, de réviser ses missions et sa vocation, de développer des synergies.

Il s'agit d'inscrire le nouveau jardin botanique dans un nouveau projet aux thématiques concordantes associant le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté et la Maison Régionale de l'Environnement au sein d'un pôle botanique, véritable centre d'information scientifique ouvert sur d'autres projets.

Le projet de nouveau jardin botanique est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement de la Ville de Besançon et apparaît au titre des :

Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 : plateforme botanique,

Plan quadriennal de l'Université de Franche-Comté 2008/2011.

La Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et la Région de Franche-Comté souhaitent lancer une étude de faisabilité concernant le projet d'aménagement de ce nouveau jardin botanique : définition d'un projet, diagnostics des sites, proposition de partis d'aménagement et de montage de projet aboutissant à un choix du site, définition opérationnelle, approche financière, planification et montage du projet.

Une attention particulière sera portée à l'accueil du public (accessibilité, attractivité...) et à la performance environnementale.

L'objectif commun de la Ville de Besançon, de l'Université de Franche-Comté et de la Région Franche-Comté est de réaliser un projet fédérateur, de portée régionale, nationale et internationale qui renforcerait la position stratégique de ces partenaires et de l'agglomération bisontine en terme notamment d'attractivité et de développement durable.

L'AUDAB assiste la maîtrise d'ouvrage dans cette opération.

Plusieurs sites d'accueil ont été recensés et appréhendés dans le cadre d'une première étude réalisée par l'AUDAB. Quatre sites feront l'objet d'une étude approfondie dans cette étude de faisabilité :

- · le parc de l'Observatoire
- · la Citadelle
- · le musée de plein air des maisons comtoises de Nancray
- · le site actuel de la place Leclerc.

Afin de lancer la consultation de bureaux d'études devant réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une opération d'aménagement du nouveau jardin botanique, il convient de constituer un groupement de commande réunissant la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et la Région Franche-Comté. Une convention sera alors signée par les trois parties, la Ville de Besançon assumant la coordination du groupement.

Le délai de réalisation de l'étude de faisabilité est de 6 mois, hors délai de validation. Son coût est évalué à 90 000 €. Cette étude sera financée par chaque membre du groupement à hauteur d'un tiers chacun.

Une commission d'appel d'offres spécifique, commune aux trois parties, sera constituée.

Le marché d'étude sera financé par chaque membre du groupement à parts égales.

Afin de réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une opération d'aménagement du nouveau jardin botanique, le Conseil Municipal est invité à en décider et à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir pour la constitution d'un groupement de commande réunissant la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et la Région Franche-Comté, la Ville de Besançon en étant le coordonnateur,
- autoriser M. le Maire à lancer la consultation des bureaux d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité,
- imputer la dépense correspondante, pour la part incombant à la Ville de Besançon, au chapitre 20.23.2031.6008.34000 du budget de l'exercice courant, qu'il conviendra d'abonder par transfert des crédits (50 000 €) depuis la ligne 23.23.2312.6008.34000,
- autoriser M. le Maire à solliciter pour l'ensemble des membres du groupement de commande, les subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir cette étude,
- autoriser M. le Maire à inscrire, par décision modificative, au budget de l'exercice courant, les subventions reçues aux imputations correspondantes et à les reverser aux autres membres du groupement pour la part qui leur est due.
- **«M. Éric ALAUZET:** Je crois qu'il faut dire un mot car à la fin du Conseil Municipal c'est le premier acte un peu officiel qui marque l'engagement de la Ville dans la perspective d'un nouveau jardin botanique. C'est un projet qu'on travaille presque depuis le début du mandat j'allais dire, qui allait un peu cahin-caha. La presse s'est fait l'écho des difficultés depuis quelques années. Simplement c'est un sujet qui a retrouvé un très très fort intérêt à la faveur de plusieurs éléments. Tout d'abord la montée en

puissance autour de la question du développement durable, ce n'est un secret pour personne, et les missions du conservatoire botanique qui sont au nombre de quatre, se sont retrouvées de par cette préoccupation de développement durable mises complètement en exergue, la notion de la conservation bien entendu par rapport à l'épuisement des espèces, celle de l'enseignement aussi -l'Université a retrouvé un regain d'intérêt, la botanique est un enseignement qui avait plutôt tendance à disparaître et là on va plutôt vers la mise en place de nouvelles formations, il y en a une toute nouvelle qui vient d'être créée d'ailleurs en Franche-Comté- la recherche aussi qui pendant de nombreuses années a semblé se concentrer sur l'analyse microscopique de la cellule -on prenait le tabac, on se mettait dans le laboratoire et puis on étudiait au microscope les molécules, la génétique, etc. On se rend bien compte qu'aujourd'hui, la nature s'étudie dans un système et dans un habitat, on ne peut plus étudier simplement la génétique sous un microscope- et puis enfin la connaissance puisqu'il y a évidemment une forte demande du public de comprendre toutes ces questions planétaires de nature et c'est lié évidemment au réchauffement climatique.

Le deuxième élément qui permet de se remobiliser très fort sur ce dossier, c'est le regain d'intérêt très fort manifesté par l'Université qui avait semblé un moment se désintéresser pour les raisons que j'ai indiquées précédemment de ce sujet et qui, là, a montré tout son intérêt. Je salue d'ailleurs Anne VIGNEAU, la toute nouvelle Directrice du Jardin Botanique qui dépend du laboratoire de chrono-écologie qui est un laboratoire CNRS nationalement reconnu et qui montre bien que ce jardin dépasse largement la botanique d'ailleurs.

Et puis le troisième élément, c'est que dans le contrat de plan État/Région, il y a une ligne d'étude qui a été inscrite en partenariat avec le Conseil Régional de Franche-Comté et l'État, d'étude donc d'un pôle botanique puisque le jardin botanique ce n'est pas forcément que le jardin mais c'est aussi dans le cadre d'un projet beaucoup plus large qui pourrait associer, ce sera un des objets de l'étude, le conservatoire botanique qui vient d'obtenir le label national il y a quelques semaines, qui est maintenant conservatoire national botanique et puis la maison régionale de l'environnement qui attend depuis bien longtemps maintenant des locaux adaptés à ses missions et on voit bien là comment ces trois projets peuvent constituer un pôle fort.

L'objet de l'étude s'articule autour de plusieurs éléments, bien entendu le site, 4 sites aujourd'hui sont pressentis parmi une dizaine qui avaient été identifiés initialement, le projet en lui-même, l'opération et là il y a évidemment une articulation très forte entre le projet et le site, c'est-à-dire le projet peut définir le site et le génie du site peut aussi orienter le projet, donc les deux sont imbriqués de façon très étroite, bien sûr les aspects financiers à lier à ce projet et puis tout ce qui est échéance, montage, etc. Donc c'est une étude qui va être menée sur 8 mois et je pense que l'été prochain on pourra avoir les premiers éléments sachant que ce projet peut être un des projets forts pour non seulement la Ville, l'Agglomération, la Région autour bien sûr du développement durable mais aussi d'attractivité très forte aussi bien pour les populations de Besançon que pour le tourisme et on est vraiment là aussi au cœur d'un projet de développement durable qui associe une dimension économique et touristique mais aussi sociale puisque c'est un endroit où l'agrément pour les populations est réel, et puis d'environnement pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure. Je pense que c'est un projet très très fort pour notre Ville et c'est un des éléments qui peut permettre aussi de prolonger le séjour des touristes à Besançon.

M. LE MAIRE : C'est effectivement un grand projet pour la Ville mais pas la Ville seule, je précise bien, c'est la Ville, l'Agglomération, la Région, le Département, l'Université aussi parce que la Ville seule n'aurait pas la capacité contributive. Il y a beaucoup d'autres choses, le jardin botanique, le conservatoire botanique, la maison de l'environnement mais ça c'est plutôt la Région et même totalement.

M. Christophe LIME : Je précise que c'est une étude de faisabilité, que pour notre part on attendra de connaître justement l'engagement financier de l'ensemble des partenaires financiers avant de prendre

une décision définitive par rapport à ce projet puisque c'est quand même un projet qui va nous engager a priori sur plusieurs millions d'euros donc on aimerait bien avoir une réflexion complète y compris par rapport aux choix financiers qu'on aura à faire dans les 10 ans qui viennent.

M. LE MAIRE: Entre autres le lieu qui doit être déterminé même si quelques-uns peuvent déjà avoir des idées.

M. Christophe LIME: Je précise.

M. LE MAIRE: Tu as raison de le préciser».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.